



Jeune femme bientôt sdf , svp j ai besoin de votre aide !

Par **OphelieP**, le **21/06/2010** à **14:12**

Bonjour à toutes et à tous.rnrnJe m'appelle Ophélie et j'ai 28 ans. Ma situation sociale ne me permettant pas de louer un appartement, je n'ai d'autre choix que d'être hébergée au domicile de mon père. Lors d'une dispute, samedi (19/06), celui-ci m'a notifié qu'il me laissait, je cite, " 3 jours pour dégager ", et l'échéance, c'est demain...rnrnVoici ma situation actuelle :rnrnJe suis au RSA et travaille depuis près d'1 an dans une entreprise d'insertion, en CUI (Contrat Unique d'Insertion). Mon second CUI prend fin le 05/07/2010, et aucun renouvellement n'est possible. Je serai donc au chômage dans quelques jours.rnrnPar ailleurs, durant ces deux contrats, j'ai travaillé dur, autant sur les chantiers que sur mon projet de formation. J'ai en effet déposé ma candidature pour une formation adulte de 10 mois, un Brevet Professionnel en travaux paysagers, que je devrais intégrer (si je suis sélectionnée) fin septembre 2010.rnrnSi je deviens SDF, comment suivre une formation et obtenir mon diplôme ? Comment trouver un emploi et comment m'en sortir ? Moi qui vois enfin le bout du tunnel après plusieurs années de galère, aurais-je encore un avenir si je dois repartir à zéro, à 30 ans bientôt ?rnrnEt, le plus important, qu'advient-il de moi, 1m60 pour 45 kg, ne sachant pas vraiment me défendre et n'ayant aucune expérience de la rue ? Je vis dans la région d'Aix-Marseille (13) et je n'ose pas même imaginer ce que je risque !rnrnMon père est la seule personne qui peut me loger, et le seul lien familial qu'il me reste(ait) ici bas (on ne choisit pas sa famille !). Je n'ai nulle part où aller à part dehors, et ma tente 3", c'est déjà ça.rnrnPardon si c'est long, et merci à ceux qui m'ont lue jusqu'ici . . .rnrnEncore quelques précisions sur la situation de mon père :rnrnArtisan à son compte, il est propriétaire de son logement, et possède un appartement à Marseille qu'il loue à des locataires, donc on ne peut pas dire qu'il soit dans le besoin... et il me met dehors simplement parce qu'il en a marre de voir ma tête, me disant se foutre totalement de ce qu'il pourrait m'arriver, alors que moi, je suis dans le besoin...rnrnVoici mes questions :rnrn1- Mon père a-t-il le droit de me jeter dehors, avec préavis de 3 jours seulement ?rnrn2- La loi me

protège-t-elle dans mon cas ?
3- Quelles démarches, et à qui m'adresser ?
S'il vous plaît, c'est URGENT, j'ai vraiment besoin de votre aide !

Par **labadie**, le **21/06/2010** à **16:12**

Bonjour ophélie, d'abord tiens bon car toute difficulté a des solutions. Tu dois prendre une assistante sociale auprès de la mairie où tu vis actuellement qui t'aidera à trouver solution. Prends RDV si tu peux avec le maire de ta commune qui peut te trouver au plus vite un logement. T'inquiète pas tu auras des aides auprès de la caf. Insiste bien pour un rdv rapide avec l'assistante sociale. Tout parent doit subvenir aux besoins de leurs enfants même majeur jusqu'à ce qu'il soit sorti d'affaire (travail fixe). Prends vite rdv et tiens moi au courant.

Par **OphelieP**, le **21/06/2010** à **16:42**

Un grand MERCI pour ta réponse !
Je monte dès demain matin à la mairie, compte sur moi pour insister, c'est pas le moment de lâcher !
Je repasse demain pour les news !
En attendant, bonne soirée et encore merci...

Par **kindermaksi**, le **21/06/2010** à **19:06**

Bonsoir,
Normalement dans toutes les communes, il y a des logements d'urgence pour des personnes dans votre situation. Donc en effet, il faut contacter d'urgence l'assistance sociale, dont vous dépendez (la commune est divisée en secteur).
Comme vous êtes majeure, oui votre père peut vous mettre dehors sans aucun risque pour lui, en revanche il vous doit une obligation alimentaire, si vous ne pouvez subvenir seule à vos besoins. Tout comme vous lui devrez, si la situation un jour s'inversait.
Bon courage et bonne soirée.

Par **de Talhouet**, le **22/03/2011** à **18:04**

bonjour,
j'ai remarqué votre annonce qui date déjà, mais je prends néanmoins la liberté de vous écrire sachant que lorsque les problèmes existent ils persistent souvent longtemps. Les Chevaliers Hospitaliers dont je suis s'occupent de très longue date d'aider ceux qui en ont besoin notamment en mettant les demandeurs d'aide en rapport avec ceux susceptibles de résoudre un ou plusieurs problèmes. Nous avons actuellement une opportunité dans les Yvelines qui pourrait transformer votre calvaire en vie vraiment familiale et sympa. Si vous le souhaitez et avez toujours ce besoin appelez moi et parlons en vous pouvez me joindre au 0633896594 ou 0950255094
cordialement
Jean de Talhouet